

Crise burundaise : un activiste condamné à 32 ans de prison

@rib News, 26/04/2018 Source AFP Un activiste burundais a été condamné jeudi à 32 ans de prison pour sa participation aux protestations contre le troisième mandat controversé du président Pierre Nkurunziza, une peine dont la sévérité a été dénoncée par les défenseurs des droits de l'Homme, a-t-on appris de sources concordantes.

Le tribunal de grande instance de Bujumbura a condamné Germain Rukuki à 32 ans de servitude pénale, a déclaré à l'AFP un membre de la société civile présente à l'audience. S'exprimant sous le couvert de l'anonymat, que ni M. Rukuki, en détention, ni ses avocats n'étaient présents à l'audience. Une source judiciaire a confirmé la condamnation pour avoir participé à un mouvement insurrectionnel dans le but de changer le régime constitutionnel, avoir participé à l'assassinat de policiers et militaires à partir du 13 mai 2015 et avoir participé à la gradation de banniers tant public que privés. «Mouvement insurrectionnel» est l'expression utilisée par le pouvoir burundais pour désigner les manifestations de 2015 au Burundi contre la décision controversée du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, obtenu en juillet de la même année. Des centaines de Burundais ont été condamnés depuis pour ce chef d'accusation. L'annonce de la candidature de M. Nkurunziza en avril 2015 avait plongé le Burundi dans une crise politique qui a fait depuis au moins 1.200 morts et plus de 400.000 déplacés, et sur laquelle la Cour pénale internationale a ouvert une enquête. Les faits reprochés à M. Rukuki, ancien collaborateur de l'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort ACAT, se sont déroulés en mai et juin 2015. Le parquet burundais avait requis le 6 avril la conclusion à perpétuité, alors que sa défense plaidait la relaxe. Rukuki avait été arrêté le 13 juillet 2017 par le redouté Service national de renseignement (SNR), et détenu au secret dans ses cachots à Bujumbura pendant plus d'un mois avant d'être transféré à la prison de Ngozi (nord), où il est détenu depuis. La condamnation de Germain Rukuki à 32 ans de prison est l'une des plus lourdes peines jamais prononcées au Burundi à l'encontre d'un défenseur des droits humains et cette décision, qui tombe 3 ans jour pour jour après le déclenchement de la crise burundaise, est éminemment politique, a réagi Justine Duby, de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). «Le message des autorités à tous ceux qui oseraient s'opposer au régime et dénoncer les crimes qu'il commet, un mépris pour un référendum constitutionnel hautement contesté», a-t-elle dénoncé. Ce référendum, prévu le 17 mai, doit permettre à M. Nkurunziza, 54 ans et au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});